

Etape du SAGE : De l'état des lieux à la définition de la stratégie

Participants : les membres de la CLE élargie

Date : 6 septembre 2012

Lieu : salle des fêtes de Carling

PARTICIPANTS

Les membres de la CLE ainsi que les acteurs associés (cf annexe)

Intervenants

Maxime HIRSCH, DREAL

Sonia HEITZ, BRGM / DPSM

Serge VICENTIN, BRGM / DPSM

ORDRE DU JOUR

1/ Présentation des prochaines échéances du SAGE

2/ Classement des cours d'eau

3/ Modification des règles de fonctionnement

4/ Information / échanges sur l'après-mine

COMPTE-RENDU DE REUNION

Le présent compte-rendu n'a pas vocation à reprendre de manière exhaustive les propos qui ont été tenu lors de la réunion.

Les présentations seront jointes au compte-rendu.

Simone HAMANN introduit la réunion à 14h40, et remercie la présence de chacun, et notamment Monsieur le sous-Préfet de Forbach, la conseillère régionale ainsi que le représentant de la sous-Préfecture du Boulay, à l'occasion de cette réunion de rentrée. Monsieur ADIER est également remercié pour son accueil à la salle des fêtes de sa commune.

1/ Présentations des prochaines échéances du SAGE

PJ- power point animatrice SAGE

Après avoir dressé un bilan des étapes précédentes, l'animatrice du SAGE présente les étapes à venir pour l'élaboration du SAGE, à savoir :

- 2012 : choix de la stratégie du SAGE
- 2013 : rédaction des documents du SAGE
- 2014 : consultation / enquête publique

En parallèle à la rédaction des documents du SAGE, un appui juridique permettra d'assurer la légalité des documents ainsi que leur conformité au SDAGE. Enfin, un bureau d'étude spécialisé aura à charge de mener l'évaluation environnementale du SAGE conformément aux obligations réglementaires.

2/ Classement des cours d'eau

PJ – power point animatrice SAGE

Les présidents des Conseils Régionaux, des conseils Généraux, des Etablissements Publics Territoriaux et des Commissions Locales de l'Eau du bassin Rhin-Meuse sont consultés pour donner un avis sur les projets de listes établis au titre de la continuité écologique.

Les cours d'eau du Bassin Houiller ne sont concernés par ces classements.

Michel ZIMMERMAN indique qu'autrefois, la Nied Allemande présentait une qualité suffisante pour autoriser la baignade, ce qui pourrait être encore le cas aujourd'hui. L'Agence de l'eau précise qu'aujourd'hui, il y a une pression sur la qualité des eaux qu'on ne connaissait pas il y a 30 ans.

Un grand nombre de cours d'eau Vosgiens sont classés. Emilio RODRIGUEZ indique que le département des Vosges est moteur, mais que cela pourra poser problème pour mettre en place les mesures imposées par ces classements.

La première difficulté est de retrouver les propriétaires des ouvrages présents sur les cours d'eau classés. Ensuite il sera nécessaire pour lui de gérer, entretenir et équiper son ouvrage selon les règles, et à ses frais.

Jean-Baptiste LUSSON s'interroge sur la valeur de l'avis de la CLE sur ces classements. Plus largement, il s'interroge sur le respect de la réglementation en vigueur et fait référence au dossier de l'AGORA qui s'installe à Saint-Avold sur une zone humide recensée lors d'un inventaire mené par la commune et reprise dans l'inventaire des zones humides du Bassin Houiller. La commune a laissé faire l'aménagement en toute connaissance de cause selon Jean-Baptiste LUSSON. Plus d'1 hectare de zone humide ont ainsi été détruit.

Pascal RIDGEN indique que des dossiers Loi sur l'Eau ont été déposés, mais qu'ils n'identifiaient pas la zone humide. Jean-Baptiste LUSSON évoque un courrier de la

préfecture mentionnant qu'effectivement aucune autorisation n'a été donnée au titre du Code de l'Environnement. Une autorisation a été donnée en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) par la sous-préfecture au titre de l'urbanisme. Michel HEUZE répond que les démarches pour le Code de l'environnement et pour le Code de l'urbanisme sont menées en parallèle. Le manque de respect à un Code, n'arrive pas qu'au Code de l'Environnement, mais vaut également pour toutes les réglementations. A ce jour, c'est à la justice de décider des suites à donner.

Les membres de la CLE n'ont pas de remarques particulières à formuler sur le projet de classement des cours d'eau, lequel ne porte sur aucun des cours d'eau du périmètre du SAGE.

3/ Modification des règles de fonctionnement

PJ – power point animatrice SAGE

Après avoir vérifié la présence du quorum, il est proposé aux membres de la CLE d'ajouter 2 alinéas dans les règles de fonctionnement de la CLE :

Article 7 : « Le Bureau a délégation pour répondre aux demandes d'avis soumises à la CLE :

- Dans le cadre d'opérations soumises à déclaration ou autorisation, situées au sein du périmètre du SAGE, ou pouvant avoir un impact sur ce dernier.
- Dans le cadre des procédures nécessitant la consultation de la CLE »

2 voix contre et 1 abstention, la modification est adoptée.

Article 11 : « Les réunions et les assemblées peuvent se tenir en tout lieu utile dans le périmètre du SAGE. En cas de nécessité, il peut être prévu d'autres lieux extérieurs au périmètre du SAGE, *hors réunions de la CLE.* »

0 contre, 0 abstention, la modification est adoptée.

Discussions annexes

Avant d'aborder le prochain point, Nicole HOERNER souhaite avoir des précisions sur les mesures compensatoires du Cora de Saint-Avoid.

Pascal RIDGEN indique que Cora n'a pas déposé de dossier Loi sur l'Eau, malgré le fait que le remblai de la station service ait en partie remblayé une zone humide de Saint Avoid. C'est pour cette raison qu'il a été demandé à la station service la réalisation de mesures compensatoires, à savoir (entre autres) :

- le versement de 10 000 € au Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL) – anciennement le CSL, pour la réalisation de mares ;
- le suivi sur 10 ans la zone humide qui s'étend de la digue à l'étang d'Oderfang.

Jean-Baptiste LUSSON précise qu'il est en contact avec le Cora, et que la CENL et l'enseigne ont à ce jour validé l'implantation d'une grande mare sur une parcelle agricole en bordure de la vallée d'Oderfang.

Marcel PHILIPPON souhaite avoir des précisions sur l'analyse de sédiments dans les cours d'eau du Bassin Houiller (recherche PCB).

Des arrêtés préfectoraux ont été pris sur d'autres secteurs (Orne, Moselle et Sarre) précisant certaines mesures pour la consommation des poissons. Hélène ROBERT indique que la DREAL de Bassin doit disposer de compilation d'analyse de sédiments de à l'échelle Rhin-Meuse. L'ONEMA doit également avoir des analyses complémentaires.

4/ Information / échanges sur l'après-mine

PJ – power point DREAL

PJ – power point BRGM / DPSM

Maxime HIRSCH entame la présentation avant de céder la parole à Sonia HEITZ qui détaille la surveillance de l'eau dans le bassin houiller et les travaux en cours et à venir.

Les liens directs pour accéder aux informations relevant de l'après-mine sont les suivants :

- pour le GIAM (Groupe d'Information sur l'Après-Mine dans la bassin houiller) <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/groupe-d-information-sur-l-apres-a3203.html>
- pour des informations qualitatives, quantitatives sur les réservoirs miniers (Ouest, Centre-est et sur la nappe des GTi au niveau des points surveillés) <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/surveillance-du-bassin-houiller-r1591.html>
- pour le suivi de l'ennoyage du bassin houiller <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/suivi-de-l-ennoyage-du-bassin-a3212.html>

Une carte interactive permet d'accéder directement au portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (ADES) :

http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Surveillance_reservoirs_miniers_ADES_v2_cle029463.pdf

On observe une diminution des prélèvements AEP/AEI entre 2008 et 2011 de l'ordre de 20%. Cette baisse des prélèvements dans la nappe nécessite une actualisation des études menées en son temps pour définir les mesures après-mine, notamment pour maintenir hors eau le bâti existant sur la Concession de la Houve.

Aussi, l'actualisation des études relatives aux remontées de nappe seront menées en priorité pour le secteur Ouest, puis pour le secteur Centre-Est.

La station de traitement Simon 5 est en cours d'achèvement, et sa mise en service est prévue pour fin 2012. Elle a pour objet d'éviter la remontée des eaux minéralisées issues de la mine au niveau du puits Simon 5 et ce dans le secteur est.

Le même dispositif est prévu au niveau du puits Vouters 2, en entrée de la carrière en bordure de la RD 26 à Freyming-Merlebach. Les travaux débuteront en 2014 pour une mise en service prévue en 2014-2015.

Le niveau d'eau dans le réservoir minier aux puits Vouters 2 et Simon sera stabilisé au voisinage de la cote +193 mNGF qui correspond à la cote à partir de laquelle le débit d'émergence en Allemagne aura besoin d'être géré.

Le coût des travaux pour ces stations s'élèvent à 6 M d'€, financés par l'Etat (3M€ par station).

Concernant la station de déferrisation de la Houve à Creutzwald, opérationnelle depuis fin 2009, la qualité de l'eau de mine rejetée est conforme aux prescriptions préfectorales. Le bilan de fonctionnement de cette station est très satisfaisant. Il peut être noté que les eaux à traiter en provenance du réservoir minier sont pour l'instant d'une qualité meilleure que prévue par les études CESAME à partir desquelles les stations de traitement sont dimensionnées. Il peut être espéré qu'il en sera de même pour le secteur Centre-Est.

Ces stations ont pour objectif de traiter en premier lieu le fer, le manganèse et les Matières En Suspension (MES). Certains membres de la CLE ont des interrogations quant à la quantité de chlorures et de sulfates qui sera rejetée dans les cours d'eau.

Serge VICENTIN indique que la qualité de l'eau de mine est liée à la qualité de la nappe. Elle se charge en minéraux au contact de la mine d'une part, mais si la nappe est chargée

en chlorures, les eaux (issues du réservoir minier) rejetées après traitement seront elles aussi chargées en chlorures.

Jean-Bernard MARTIN interroge les intervenants sur le niveau de la remontée de la nappe, et sur le soutien d'étiage de la Rosselle. Ceux-ci répondent qu'il n'est pas prévu de mesure de soutien d'étiage de la Rosselle, mais que celle-ci recevrait prochainement les eaux du Bruchgraben (rejet de la station Simon 5), affluent de la Rosselle. Le débit serait de 80 à 100 m³/h au démarrage, lequel est prévu d'évoluer à terme et au besoin jusqu'à 450 m³/h. Il est rappelé que le débit des exhaures était de 1800 m³/h pour le secteur Est (Forbach).

Régis STENGER demande à quelle échéance les carrières seront en eau. La carrière centrale de Forbach et le schistier Simon seront immergés d'eau, ainsi que partiellement la carrière centrale de freymin-Merlebach mais il est très difficile de donner une date.

Hélène ROBERT interroge le BRGM sur le niveau auquel les prélèvements sont faits. Les prélèvements se font à 10 mètres sous le niveau d'eau, la nappe faisant parfois 800 m d'épaisseur.

Jean-Claude HOLTZ demande quels sont les risques de pollution de la nappe des GTI par les eaux de la mine. Maxime HIRSCH indique, comme cela l'a déjà été dit au GIAM, qu'un scénario a été établi « sans pompage dans le réservoir minier ». Celui-ci montrait que la minéralisation de la nappe serait :

- peu importante et peu durable
- reprise par les cours d'eau redevenus drainants et/ou par les pompages de rabattement de nappe
- n'affecterait pas les forages AEP

En définitif, il s'avère donc que la nécessité d'engager les opérations de pompage au sein des réservoirs miniers tient essentiellement au besoin de rabattre la nappe sus-jacente en vue de préserver les zones bâties, en complément des forages de rabattement prévus par ailleurs, et de limiter le débit de résurgence en Allemagne. L'objectif est à présent de démarrer le plus tôt possible le renouvellement de l'eau du réservoir pour en améliorer la qualité à l'instar du processus amorcé depuis quelques années dans le bassin ferrifère où le débordement se fait naturellement (sans pompage).

Françoise LACOUR-TEITGEN indique que dans le cadre de leurs prescriptions préfectorales, ARKEMA mène des études pour répondre à l'objectif de bon état chimique des eaux. Comment cela s'articule avec les eaux qui seront rejetées dans le Merle par le rejet du pompage dans le puits Vouters 2 ? La présence de sulfates notamment pourra poser des problèmes d'odeur.

Il est rappelé que des prévisions de qualité des eaux de mine ont été produites, ainsi qu'une estimation de l'impact des eaux rejetées au milieu naturel après traitement. Pour ce qui est des polluants d'origine anthropique, les analyses réalisées sans pompage sur les eaux d'ennoyage n'ont révélé pour l'instant que la trace de quelques substances mais à des valeurs proches ou inférieures aux Normes de Qualité environnementale (NQE). Ces eaux passeront par la station de traitement agissant certes principalement sur le fer et le manganèse, mais s'avérant également efficace pour éliminer ou piéger d'autres substances. Ni les sulfates, ni les chlorures naturellement présents dans la nappe, et pour lesquelles il n'y a pas de NQE ne seront en effet piégés par la station de traitement. Les concentrations hautes prévues pour les sulfates sont de l'ordre de 1500 mg/l au départ et de 300 mg/l à terme.

A titre de comparaison, les valeurs en sulfates issues de certains bassins de débordement des mines de fer ont été jusqu'à 2000 mg/l, voire plus, sans que cela ne se manifeste par des problèmes d'odeurs. (Pour information après vérification, ces concentrations étaient encore de 1500 mg/l en 2011).

Bernard PREVOT signale que la ville s'approvisionne à Longeville et mentionne la présence importante de sulfates au pied du schistier et dans les galeries.

Jean-Baptiste LUSSON demande des précisions sur la drainance du Merle. Celui-ci redeviendrait drainant jusqu'à l'Ouest du terril Sainte Fontaine, après il resterait perché, mais il s'agit là que d'une prévision sur laquelle il convient de rester prudent compte tenu des incertitudes attachées à l'influence des prélèvements de nappe. Il est rappelé l'existence d'un piège hydraulique sous la plateforme de Carling.

Simone HAMANN clôt la réunion à 16h50 et remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs présentations.

Annexe : les participants

Les membres de la CLE

Collège A

Simone HAMANN, Présidente de la CLE	Présidente du syndicat d'assainissement des Trois Vallées, Maire de Lachambre
Jean-Claude HOLTZ, 1er Vice-Président de la CLE	Vice-Président dans le domaine des Finances du Conseil Général de la Moselle
Jean-Bernard MARTIN	Président du Syndicat d'aménagement et de l'entretien de la Rosselle
Gaston ADIER	Président du Syndicat des Eaux Usées de la Vallée de Lauterbach
Joëlle BOROWSKI	Conseillère Régionale de Lorraine
Stéphane ROEMER	Président du Syndicat Intercommunal des Eaux Basse-Vigneulles et Faulquemont
Hervé DEFLANDRE	Energis Saint-Avold
André DUPPRE	Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst
Edouard MAIWURM	Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes du Warndt
Marcel WILHELM	Membre du Conseil d'administration de la régie de l'eau de Hombourg-Haut

Collège B

Nicole HOERNER, 3ème Vice-Présidente de la CLE	Représentante de l'UFC Que Choisir
Jean-Baptiste LUSSON	Président du GECNAL
Olivier BERTRAND	Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle
Marcel PHILIPPON	Fédération de la Moselle de pêche et de protection du milieu aquatique
Jean-François TONNELIER	Chambre des Métiers et d'Artisanat de Moselle
Michel ZIMMERMANN	Chambre d'Agriculture de Moselle

Collège C

Juan Emilio RODRIGUEZ	Représentant du Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)
Jean Marie DELRUE	Représentant du Préfet coordonnateur de Bassin (représenté par la DIREN) – DREAL
Hélène ROBERT	Représentant de la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) - ARS
Pascal RIDGEN	Représentant du Directeur Départemental de l'Équipement (DDE) - DDT
Agnès COURTY	Représentant du Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) - DREAL
Régis STENGER	Représentant de l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)

Les personnes non membres de la CLE

Françoise LACOUR-TEITGEN	ARKEMA
Bernard PREVOT	CA de FORBACH
Michel BACH	ENERGIS
Emilie LEBOEUF	CG57
Stéphane ROEMER	SEBVF
Guillemette COURTIER	TPF
KACZYNSKI Cédric	SCOT Val de Rosselle
Thomas HUMBERTCLAUDE	SEE
Alfred ALLARD	EON - Centrale Emile Huchet
Thoma WALTER	LUA Saarbrücken
Mélanie BERNARD	CENL (ex CSL)
Bernard JUNG	Sous Préfecture BOULAY

Excusés

Raymond MAREK, 2ème Vice-Président de la CLE	Président du Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten
Patrick DEL BANO	Président du Syndicat d'Assainissement et d'adduction d'eau potable de Farébersviller et Environs (SAFE)
Jacques FURLAN	Vice-Président de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach
Jean-Jacques GRIMMER	Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn
Jean-Claude HEHN	3ème Vice-Président délégué à l'eau, l'assainissement et les travaux à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
Clément LARCHER	Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville
Charles MAIRE	Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller
Philippe ROUGET	CC de Freyming-Merlebach
Claire ŒIL DE SALEYS	AERM
Michel BACH	ENERGIS
Francine PICH	SEBVF
Stéphanie GRIES	Conseil Régional